



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de la Santé

et de l'Action sociale

Agence sénégalaise de

Réglementation pharmaceutique

ARP/DIAJ/SELC

Dakar, le 11 DEC 2023

**Décision n°016
portant nomination des experts
du Comité d'experts pour l'homologation
des produits pharmaceutiques à usage humain**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE SENEGALAISE DE
REGLEMENTATION PHARMACEUTIQUE,**

VU la Constitution ;

VU le décret n°2020-936 du 03 avril 2020 portant organisation du Ministère de la Santé et de l'Action sociale, modifié par le décret n°2023-1321 du 12 juillet 2023 ;

VU le décret n°2020-2200 du 11 novembre 2020 relatif aux attributions du Ministre de la Santé et de l'Action sociale ;

VU le décret n°2022-824 du 07 avril 2022 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique (ARP) ;

VU le décret n°2022-1774 du 17 septembre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2022-1797 du 26 septembre 2022 relatif aux attributions du Ministre de la Santé et de l'Action sociale ;

VU le décret n° 2023-2104 du 11 octobre 2023 portant nomination des ministres et fixant la composition du gouvernement

VU le décret n° 2023-2105 du 11 octobre 2023 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

VU l'arrêté n°016827 du 15 mai 2023 portant création du Comité d'experts pour l'homologation des produits pharmaceutiques à usage humain et fixant ses règles d'organisation et de fonctionnement ;

Sur la note du Directeur des Affaires Juridiques de l'Agence sénégalaise de réglementation pharmaceutique,

DECIDE :

Article premier.- Sont nommés experts externes du Comité technique d'experts pour l'homologation des produits pharmaceutiques à usage humain :

1. Professeur Madieye SENE, pharmacologue, enseignant-chercheur ;

2. Professeur Louis Augustin DIAGA DIOUF, pharmacien biophysicien, enseignant-chercheur ;
3. Professeur Mady SY, pharmacien biophysicien ;
4. Professeur Babacar MBENGUE, médecin immunologue, enseignant-chercheur ;
5. Professeur Rokhaya SYLLA GUEYE, chimie minérale, enseignant-chercheur ;
6. Professeur Absa LAM, médecin toxicologue, enseignant chercheur ;
7. Professeur Khardiata DIALLO, médecin infectiologue, enseignant-chercheur ;
8. Professeur Souleymane AIDARA, biologiste pharmacien hospitalier ;
9. Professeur Aminata TOURE, pharmacien toxicologue, enseignant-chercheur ;
10. Professeur Mathilde CABRAL, pharmacien toxicologue, enseignant-chercheur ;
11. Docteur Alioune DIALLO, pharmacien, expert évaluateur ;
12. Docteur Alphonse DJOUBOUNE, pharmacien biophysicien, enseignant-chercheur ;
13. Docteur Mohamed THIAM, pharmacien d'officine expert évaluateur ;
14. Docteur Cheikh Tidiane NDIAYE, pharmacien d'officine expert évaluateur ;
15. Docteur Oumar BASSOUM, pharmacien épidémiologiste, enseignant-chercheur ;
16. Docteur Sidy Mouhamed DIENG, pharmacien galéniste, enseignant-chercheur ;
17. Docteur Fatoumata BA, pharmacien toxicologue, enseignant-chercheur ;
18. Docteur Moussa DIOP, pharmacien galéniste, enseignant-chercheur ;
19. Docteur Mansour SY DIAGNE, pharmacien d'officine expert évaluateur ;
20. Docteur Serigne Ibra DIENG, pharmacographe, enseignant-chercheur.

Article 2.-Sont nommés experts internes du Comité technique d'experts pour l'homologation des produits pharmaceutiques à usage humain :

1. Professeur Youssou NDAO, Directeur de l'Homologation et de la Sériation ;
2. Professeur Djibril FALL, Directeur du Contrôle qualité ;
3. Docteur Madické DIAGNE, Directeur de l'Inspection de la Surveillance du marché et des Vigilances ;
4. Docteur Koura COULIBALY, Coordonnateur de la cellule partenariat ;
5. Professeur Adama DIEDHIOU, Coordonnateur de la Cellule management de la Qualité ;
6. Professeur Assane Dieng, Chef du service du contrôle biologique, biotechnologique et de la libération des lots ;
7. Professeur Serigne Oumar SARR, Chef du Service Contrôle physico chimique et pharmacotechnique ;
8. Docteur Mbagnick DIOUF, Chef du Service de l'Homologation ;
9. Docteur Khadidiatou GNING, Chef du Service de la sériation ;
10. Docteur Aida Siby DIOP, Responsable Audit qualité ;
11. Docteur Ndéye Magatte DIAO, Chef du Service Logistique et Contrôle technico réglementaire ;
12. Docteur Cheikh Sadibou CAMARA, Chef du Service de la Surveillance du Marché ;
13. Docteur Moussa DIALLO, Chef du Service de l'Inspection pharmaceutique ;

14. Docteur Khadydiatou FALL, Chef du Service de la Réglementation ;
15. Docteur Ahmadou Bamba SOW, Chef du Service des Essais cliniques ;
16. Docteur Arame MBENGUE, Chef de la Division Enregistrement ;
17. Docteur Mamadou BALDE, Chef de la Division physico chimique et pharmaco technique ;
18. Docteur Aminata DIOP, Chef de la Division Suivi et Planification des Inspections ;
19. Docteur Amy GAYE, Chef de la Division de la Surveillance du Marché ;
20. Docteur Aissatou DIOP, Chef de la Division Renouvellement et Variations ;
21. Docteur Mame Bousso AMAR, pharmacienne à la Direction de l'Homologation et de la Sérialisation ;
22. Docteur Aliou NDIAYE, pharmacien à la Direction de l'Homologation et de la Sérialisation ;
23. Docteur Maimouna Coumba DIALLO pharmacienne à la Direction de l'Homologation et de la Sérialisation ;
24. Docteur Aissata TALL, pharmacienne à la Direction de l'homologation et de la sérialisation
25. Docteur Khadidiatou DIEYE, pharmacienne à Direction de l'Inspection, de la Surveillance du marché et des Vigilances ;
26. Docteur Seny NDIAYE, pharmacien à Direction du Contrôle Qualité

Le Comité d'experts pour l'homologation des produits pharmaceutiques à usage humain peut s'adjoindre de toute autre personne ressource dont les compétences sont jugées utiles pour son fonctionnement.

Article 3.- Le Directeur des Affaires juridiques de l'Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique est chargé de l'application de la présente décision qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- MSAS/SG
- MSAS/CAB
- MSAS/IAAF
- MSAS/ARP
- INTERESSES
- ARCHIVES/CHRONO

